



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Délibération N° 2023-72  
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. PILLARD-CLÉMENTEL – S. DELIMOGE – S. BUTET – P. MAURY

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT :** P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** K. PERROIS

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAUVETAGE SECOURISME D'ANGOULEME (ASSA 16)  
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS – CONCERT ET FEU D'ARTIFICE DU  
14 JUILLET**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale de proposer aux castelnoviens un concert et un feu d'artifice lors du 14 juillet sur le site du Bain des Dames,

**CONSIDÉRANT** la transmission d'une convention par l'Association Sauvetage Secourisme d'Angoulême (ASSA 16) relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de cette manifestation, convention fixant les modalités de fonctionnement entre l'ASSA 16 et la commune, et le coût de l'intervention fixé à 336 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ASSA 16 pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du concert et du feu d'artifice du 14 juillet 2023, et tous les documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6232 du budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE